



Convocation au tribunal de police

Par **jlb59**, le **21/06/2015** à **12:07**

BONJOUR marque de politesse

j ai subi une agression en tant que reconnu handicapés par mon voisin le 28/12/2014 ce n ai pas la première fois qu il sans prend a mois j ai reçu un coup de poing au niveau des deux yeux ouvert sur 1 cm aucun ltt cette personne c est permis de portait plainte contre moi pour coup ai blessure car j ai repondu par le coup porte par un coup de poing les pompiers son venu 3 personnes plus 7 policiers de la bacs et 6 personnes présentes chez moi après les déclaration faite par celui ci ne correspond aucunement au fait en plus convoquer deux fois pas présent au deux ces pour cela convocation au tribunal je voudrai savoir qu est ce qu il peu advenir merci

Par **chris_idv**, le **05/07/2015** à **08:59**

Bonjour,

Pour le savoir il n'y a qu'une seule solution: Allez au rendez vous fixé par la convocation.

Cordialement,

Par **jlb59**, le **05/07/2015** à **12:03**

sais sur que je vais me rendre au RDV car je n ai rien a me reprocher de toute façon au deux précédente il n ai pas venu merci